

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication bimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- M. CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, d^r h.c. *rer. pol.* de l'Université de Fribourg (Suisse), *président* (membre depuis 1986)
- M^{me} DENISE BINDSCHEDLER-ROBERT, docteur en droit, professeur honoraire de l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, *vice-présidente* (1967)
- MM. MAURICE AUBERT, docteur en droit, *vice-président* (1979)
ULRICH MIDDENDORP, docteur en médecine, chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
ALEXANDRE HAY, docteur h.c. des Universités de Genève et de Saint-Gall, avocat, ancien vice-président de la direction générale de la Banque nationale suisse, *président de 1976 à 1987* (1975)
RICHARD PESTALOZZI, docteur en droit, ancien vice-président du CICR (1977)
ATHOS GALLINO, docteur honoris causa de l'Université de Zurich, docteur en médecine, maire de Bellinzone (1977)
ROBERT KOHLER, docteur ès sciences économiques (1977)
RUDOLF JÄCKLI, docteur ès sciences (1979)
DIETRICH SCHINDLER, docteur en droit, professeur à l'Université de Zurich (1961-1973) (1980)
HANS HAUG, docteur en droit, professeur honoraire de l'Ecole des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall, ancien président de la Croix-Rouge suisse (1983)
PIERRE KELLER, docteur en philosophie en relations internationales (Yale), banquier (1984)
RAYMOND R. PROBST, docteur en droit, ancien ambassadeur de Suisse, ancien secrétaire d'Etat au Département fédéral des Affaires étrangères à Berne (1984)
ODILO GUNTERN, docteur en droit, ancien député au Conseil des Etats (1985)
ANDRÉ GHELFI, ancien secrétaire central et vice-président de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie (1985)
- M^{me} RENÉE GUIBAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie» international, membre de la fondation suisse *Pro Senectute*, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- MM. DANIEL FREI, professeur de science politique à l'Université de Zurich (1986)
ALAIN B. ROSSIER, docteur en médecine, ancien professeur de rééducation des paraplégiques à l'Université de Harvard, *privat-docent* à la faculté de médecine de l'Université de Genève, président de la Société médicale internationale de paraplégie (1986)
- M^{me} ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, diplômée de l'Ecole d'Interprètes de Genève (1987)
- M. PAOLO BERNASCONI, avocat, *lic. iur.*, chargé de cours de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall et de Zurich, ancien Procureur Général à Lugano, commissaire de la Fondation suisse *Pro Juventute* (1987)
- M^{me} LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- M^{me} SUZY BRUSCHWEILER, infirmière, directrice de l'Ecole de Soins infirmiers de Bois-Cerf à Lausanne et enseignante à l'Ecole supérieure des Soins infirmiers à Aarau, présidente de l'Association Suisse des directrices et directeurs d'Ecoles de Soins infirmiers (1988)
- M. JACQUES FORSTER, docteur en sciences économiques, professeur, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
- M. PIERRE LANGUETIN, licencié ès sciences économiques et sociales, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (1988)

CONSEIL EXÉCUTIF

- M. CORNELIO SOMMARUGA, *président*
M. MAURICE AUBERT
M. RICHARD PESTALOZZI
M. ATHOS GALLINO
M. RUDOLF JÄCKLI
M. PIERRE KELLER
M. ANDRÉ GHELFI

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

SOMMAIRE

JUILLET-AOÛT 1988
N° 772

RÉFUGIÉS ET SITUATIONS CONFLICTUELLES	333
Jean-Pierre Hocké: Protéger par l'action	337
Françoise Krill: L'action du CICR en faveur des réfugiés	341
Vitit Muntarhorn: Protection et assistance aux réfugiés en cas de conflits armés et de troubles intérieurs — Réflexions sur les mandats du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	364
Jovića Patrnogic: Réflexions sur la relation entre le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés, leur promotion et leur diffusion	381

125^e ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Dmitry D. Venedictov: La Croix-Rouge dans le monde et en URSS: histoire et perspectives	394
---	-----

329

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Le CICR met en place une nouvelle Direction	400
Visites officielles au CICR	401
Décès de M. V. H. Umbricht, membre honoraire du CICR	403
Décès du professeur D. Frei, membre du CICR	404
<i>ACTIVITÉS EXTÉRIEURES:</i>	
Afrique — Amérique latine — Asie — Moyen-Orient	406

FAITS ET DOCUMENTS

Message du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la Troisième Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement	413
<i>A l'occasion du 125^e anniversaire du Mouvement</i>	
Colloque des Précurseurs de la Croix-Rouge (octobre 1988)	417

LIVRES ET REVUES

Essais sur le concept de «droit de vivre» en mémoire de Yougindra Khushalani	421
War and Conscience in the Nuclear Age (Sydney D. Bailey)	423
Adresses des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	425

**LISEZ ET FAITES LIRE
LA REVUE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE**

Contribuez à sa promotion

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire m'abonner à la *Revue internationale de la Croix-Rouge* pour

- 1 an 2 ans à partir de
 version anglaise version espagnole version française
 version arabe extraits en allemand

Nom

Prénom

Nom de l'institution (éventuellement)

Profession ou fonction

Adresse

Pays

Découper ou photocopier et envoyer à:
Revue internationale de la Croix-Rouge
17, av. de la Paix
CH-1202 Genève

Editions en anglais, français, espagnol, arabe:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): 30 francs
pour 2 ans (12 numéros): 50 francs
le numéro: 5 francs

Edition en allemand:

Tarif d'abonnement annuel (6 numéros): 10 francs
pour 2 ans (12 numéros): 18 francs
le numéro: 2 francs

Compte de chèque postaux: 12 - 1767-1 Genève

Compte bancaire: 129.986 Société de Banque Suisse, Genève

Spécimen sur demande

Le **Comité international de la Croix-Rouge (CICR)** est, avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les 146 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge reconnues, l'une des trois composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (également connu sous le nom de Croix-Rouge internationale).

Institution humanitaire indépendante, le CICR est l'organe fondateur de la Croix-Rouge. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes, apportant ainsi sa contribution à la paix dans le monde.

PRÉSENTATION DES ARTICLES POUR LA REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers centres d'intérêt humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ceux-ci seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme de la *Revue*.

- Les manuscrits peuvent être présentés en *français* ou en *anglais* ou en *espagnol* ou en *arabe* ou en *allemand*. Ils seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 25 pages.
- Toutes les notes seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.
- Les références bibliographiques comprendront au minimum les indications suivantes: a) pour les livres, initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (souligné), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de la page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère; b) pour les articles, initiales et nom de l'auteur, titre de l'article entre guillemets, titre du périodique (souligné), lieu de publication, date du numéro et page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère. Les titres des articles, des livres et des périodiques seront indiqués dans la langue originale.
- Les manuscrits non publiés ne sont pas rendus.
- Les ouvrages envoyés à la rédaction seront mentionnés dans la liste des publications reçues et, s'il y a lieu, feront l'objet d'un compte rendu.
- Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les articles, études et autres textes signés émanant de sources autres que le CICR n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le CICR souscrit aux opinions qui y sont exprimées.